



*XXXVI<sup>e</sup> SESSION*  
*Dakar, 5 au 8 juillet 2010*

---

**DOCUMENT N° 16**

\* \* \*

**Commission des affaires parlementaires**

**RAPPORT**

établi en application de l'article 12.7 du règlement et présenté à la Commission

par

**Mme Martine BONDO**  
(Gabon)

Rapporteure

sur

*Evaluation du Parlement francophone des jeunes  
et des parlements nationaux des jeunes*



Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur l'évaluation du Parlement francophone des jeunes, conduite à la demande de notre Assemblée et de l'OIF. Je ne reviendrai pas sur le bilan, présenté lors de notre réunion de Marrakech, de la cinquième session du PFJ qui s'est tenue à Paris au mois de juillet 2009. Vous trouverez néanmoins dans vos documents le rapport sur ce sujet.

Je vais tout d'abord rappeler brièvement la genèse de ce programme.

Comme vous le savez, l'idée de création d'un Parlement francophone des jeunes a été entérinée par la Session plénière de l'APF d'Ottawa, et cette proposition a été intégrée comme programme de coopération interparlementaire dans l'Avis que l'APF a présenté lors du Sommet de Moncton en septembre 1999, dont le thème central était la jeunesse.

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) constitue un des programmes du chantier « paix, démocratie et justice » mis en œuvre par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Il a été créé par les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis lors du Sommet de Moncton et confirmé par la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris en janvier 2002. Son objectif demeure de promouvoir la démocratie représentative et de faire connaître le travail législatif, tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie. Sa mise en œuvre a été confiée par l'Organisation internationale de la Francophonie à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

J'évoquerai également dans mon rapport, le programme visant à soutenir les Parlements nationaux des jeunes. Comme vous le savez ce programme a été mis en œuvre au courant du biennium 2003-2004. Le programme d'appui aux Parlements nationaux des jeunes poursuit un double objectif : renforcer les Parlements de Jeunes au sein des sections membres de notre Assemblée, et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Les Parlements du Niger, du Mali, du Gabon et du Burkina Faso et tout récemment le Sénégal, sont bénéficiaires de ce programme de coopération parlementaire.

Enfin, j'aborderai les activités du PFJ après la Session de Paris et la création de l'Association « Jeunes Francophones en Action » (JFA)

### **1) L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES JEUNESSE DE L'APF**

Notre Assemblée, depuis toujours attachée à la promotion de la démocratie en direction des nouvelles générations, se doit aujourd'hui de donner une nouvelle impulsion au Parlement Francophone des Jeunes et aux Parlements nationaux des jeunes.

Il est de plus indispensable de réfléchir sur les résultats de l'évaluation de ces programmes réalisée à l'initiative de l'OIF et sur lesquels le Bureau de l'APF s'était penché lors de sa réunion de N'Djamena. Le Secrétariat général vous soumettra donc un projet synthétisant la manière dont notre assemblée voit l'avenir de ces programmes. Je vous précise que ce document est attendu par la Francophonie institutionnelle, la commission de programmation et de coopération de l'OIF ayant déclaré attendre notre prise de position avant de se prononcer sur l'évaluation évoquée ci-dessus.

Après 10 ans d'expérience, la tenue de cinq sessions du Parlement francophone des jeunes et l'émergence de quatre Parlements nationaux de jeunes (Mali, Burkina Faso, Gabon, Niger), une évaluation des programmes jeunesse a donc été conduite entre octobre 2009 et janvier 2010. Le travail a été confié à un Cabinet d'experts indépendants, avec la précieuse collaboration de Monsieur Pierre-André Wiltzer<sup>1</sup>.

Dans le cadre de l'évaluation, une quinzaine de personnalités concernées par le programme ont été interrogées, et l'appréciation des jeunes, membres actuels ou passés du PFJ, a pu être sondée via la passation de questionnaires et la conduite d'entretiens individuels et collectifs, tels que souhaités dans les termes de référence.

L'évaluation a permis d'apporter un éclairage sur les différentes évolutions qu'ont suivies le projet tant en termes de modalités (notamment quant à la population-cible) que de finalité. En effet, l'étude révèle la coexistence de deux modèles dans l'actuel projet, d'une part celui de la « simulation parlementaire » et d'autre part celui de la « représentation des aspirations de la jeunesse ». Elle met par ailleurs en exergue la forte aspiration des participants au PFJ à donner au programme un contenu qui dépasse la seule participation à la session du PFJ. Pour satisfaire cette aspiration, les évaluateurs ont proposé différentes pistes notamment quant à la recherche d'autres modes de fonctionnement et de débat, à une meilleure coordination entre le travail des PNJ et les liens entre PNJ et PFJ ou à la mise en place de mécanismes permettant de valoriser davantage le travail réalisé par les jeunes.

Au regard de l'investissement en ressources humaines, des dépenses logistiques et des résultats atteints, la mise en œuvre du projet est néanmoins jugée peu efficiente sans que soit pour autant remis en cause l'intérêt de sa poursuite. Des choix doivent être posés, en termes de modalités (notamment quant à la sélection des participants et à la fréquence des sessions du PFJ) et de finalité.

Ainsi, pour l'essentiel, notre Assemblée est confortée dans la réflexion engagée en son sein quant à la poursuite du projet PFJ et quant à la priorité à donner à la mise en place de Parlements nationaux de jeunes.

Suite aux recommandations formulées par les évaluateurs et dans la continuité des échanges engagés avec l'OIF, notre Assemblée a poursuivi sa réflexion quant aux moyens qui permettront d'améliorer significativement le fonctionnement de ces programmes. Notre Commission examinera à cette occasion un projet de résolution tendant à fixer une nouvelle vision d'avenir pour les programmes jeunesse de l'APF.

Le Secrétariat général de l'APF et les instances de l'OIF ont conjointement mûri leur réflexion à partir des recommandations proposées par les évaluateurs et par M. Pierre André Wiltzer.

Voici les différentes pistes que nous avons explorées :

---

<sup>1</sup> Ancien Député à l'Assemblée Nationale française (1986-2002), Ancien Président de la Commission Politique de l'APF (1995-2002), Ancien Ministre de la Coopération et de la Francophonie (2002-2004)

## • Développement du « Parlement Francophone des Jeunes virtuel »

L'évaluation a fait ressortir une forte aspiration des participants du PFJ à donner au programme un contenu qui dépasse réellement la seule participation à la session du PFJ. Plusieurs des personnalités interrogées au cours d'entretiens individuels ont également insisté sur ce point. Le Secrétariat général de l'APF partage ce sentiment et il ne doute pas que ce soit le cas de beaucoup de responsables de l'OIF.

La question est de savoir comment faire vivre concrètement le PFJ pendant les deux années qui séparent chaque session et assurer la participation des jeunes sélectionnés à des travaux, à des échanges d'informations nourris, à un dialogue avec l'APF et les Institutions Parlementaires en général. L'utilisation des nouveaux moyens de communication électronique (sites Internet interactifs, forums de discussion, blogs) paraît s'imposer. Il est inutile de développer ici les avantages évidents offerts par ces nouvelles technologies. Le rapport d'évaluation indique, à cet égard, un certain nombre de pistes.

On ne doit pas, pour autant, ignorer deux obstacles qui se dressent sur ce chemin : le premier est celui de la diffusion encore très inégale des instruments de communication électronique dans l'espace francophone. Dans nombre de pays, en Afrique, en Europe centrale et orientale, en Asie et en Océanie, beaucoup de jeunes, y compris parmi les étudiants, n'ont pas ou difficilement accès à Internet.

La participation à un réseau des membres du PFJ vivant dans ces pays risque d'être rendue difficile, ce qui est un facteur d'inégalité par rapport aux pays où l'accès au réseau ne soulève pas de difficulté. Si cet obstacle doit être considéré, il ne doit pas pour autant conduire à retarder le projet ni, encore moins, à y renoncer. Deux raisons pour cela : malgré les difficultés, les instruments de communication électronique se répandent rapidement dans le monde, y compris dans les pays économiquement défavorisés ; des solutions alternatives peuvent être trouvées permettant la mise à disposition de terminaux informatiques dans des parlements, des centres culturels ou autres.

L'inégalité dans l'accès au réseau mis en place pour faire vivre un « PFJ virtuel » se résorbera chaque jour un peu plus ; par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il s'agit seulement, du moins dans un premier temps, de permettre l'accès à ce réseau des deux participants qui ont représenté leur pays à la session du PFJ à laquelle ils ont participé. Il ne doit donc pas être impossible de solliciter l'appui de chaque Section de l'APF ou des organismes liés à l'OIF tels que les campus numériques et l'AUF dans les pays considérés afin d'offrir à ces deux membres du PFJ l'accès à un ordinateur.

Au total il convient de s'engager résolument dans la mise en place d'un « PFJ virtuel », comportant l'accès à un site Internet dédié et interactif, la création de forums de discussion et de blogs spécialisés.

Cette « communauté d'internautes PFJ » devrait être constituée en priorité des participants à la session du PFJ en exercice, mais il serait souhaitable qu'elle soit ouverte aux anciens participants, notamment ceux qui seront membres de la nouvelle Association « Jeunes Francophones en action » qui vient d'être créée par d'anciens participants, qui dispose déjà d'un site d'Internet et qui est présente sur le réseau social « FaceBook ».

Dans le même esprit, il serait opportun d'offrir l'accès à cette « communauté PFJ » aux membres des Parlements Nationaux des Jeunes (PNJ) qui existent d'ores et déjà. Cela établirait le lien que souhaite favoriser l'APF entre le PFJ et les PNJ.

Si l'on veut que la participation au PFJ aille au delà de la préparation et de la tenue de la session mais se prolonge sur les deux années qui vont jusqu'à une nouvelle session (demande formulée par de nombreux jeunes participants) et si l'on veut réellement toucher et fidéliser de nombreux jeunes autour des valeurs de la démocratie représentative, il n'y a pas d'autre solution.

Le second obstacle à la réalisation d'un tel projet est de nature financière : mettre en place et surtout faire vivre quotidiennement un réseau de ce type a un coût. Cela nécessite en particulier le renforcement des moyens humains affectés à cette mission, notamment pour alimenter le réseau en informations tenues à jour en permanence et dûment validées, pour assurer la fonction de « modérateur » des forums, pour veiller à la bonne articulation des contenus avec les travaux de l'APF et de ses Sections et au respect des principes et des valeurs portés par l'APF et par l'OIF.

Pour répondre à ces besoins, deux pistes méritent d'être explorées :

- *renforcer la collaboration de la cellule du Secrétariat Général de l'APF chargée de piloter le projet avec les organes de l'OIF agissant dans ce domaine, en particulier le gestionnaire du « Site Jeunesse » de l'OIF, l'Institut de la Francophonie Numérique (IFN) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). En toute hypothèse, cette collaboration serait utile pour améliorer le suivi du programme PFJ grâce à la mise en place d'indicateurs sur la fréquentation du site Internet et des forums (qui le visite ou y participe ? quels sont les centres d'intérêts des internautes participants ? etc...).*
- *rechercher des partenariats voire des soutiens financiers auprès d'Organisations Internationales ou de Fondations intervenant dans les domaines de la Jeunesse, de l'Education, des Droits de l'Homme, de la Culture. On peut penser à la Direction de la Jeunesse et des Sports du Conseil de l'Europe, à certaines Organisations du système des Nations Unies comme l'UNESCO et le PNUD (qui ont déjà été associées à la session du PFJ de Niamey en 2003), ou encore à la Commission Européenne.*

Au delà de la mise en place du « PFJ virtuel » évoquée ci-dessus, la recherche de ce type de partenariats et de soutiens financiers est une piste qui devrait être explorée activement pour renforcer les moyens financiers affectés à l'ensemble du programme « Parlement Francophone des Jeunes », sans alourdir les budgets attribués à ce programme par l'OIF et l'APF, sujet déjà évoqué plus haut.

**• Il est évidemment nécessaire de continuer à encourager les Sections à créer un « Parlement National des Jeunes »,** car l'articulation d'une telle instance avec le PFJ donne sa véritable cohérence à l'ensemble du dispositif.

L'existence d'un PNJ permet de résoudre largement la question de la sélection des participants au PFJ dans de bonnes conditions, mais elle permet aussi de donner l'ampleur et l'efficacité qu'ils méritent aux efforts de l'APF et de l'OIF pour associer le plus de jeunes possible à la promotion de la démocratie et des droits humains dans l'espace francophone.

- Dans le même esprit, il convient *d'appuyer la démarche de la jeune association « Jeunes Francophones en action »* et de l'associer à la mise en place d'une « communauté des internautes PFJ ».

- Pour renforcer l'adhésion des jeunes sélectionnés pour le PFJ aux objectifs assignés à ce dernier, *il serait opportun que l'APF adopte une « Charte des droits et devoirs » des membres du PFJ* portant sur les diverses étapes du programme : Préparation à la participation à la session du PFJ pour laquelle ils ont été sélectionnés ; Dans l'intersession, travail en liaison avec la Section nationale de l'APF et éventuellement avec les Commissions permanentes de l'APF elle-même, participation au recrutement des nouveaux sélectionnés et au « passage de relais » avec ces derniers ; participation à l'Association des anciens membres (« Jeunes francophones en action »).

Cette proposition ressort des conclusions du rapport d'évaluation et elle paraît de nature à conforter la démarche visant à susciter le développement d'une communauté vivante des membres et anciens membres du PFJ.

- Une autre idée intéressante évoquée dans le rapport d'évaluation consiste à *susciter, là où c'est possible, des contacts voire des rencontres entre membres du PFJ, en y associant éventuellement des représentants des PNJ, entre pays appartenant à une même région géographique*. Cela permettrait aux participants de discuter de problématiques qui sont propres à leur zone. Sans alourdir les structures par la création d'un étage intermédiaire entre les PNJ et le PFJ, la faculté laissée aux membres du PFJ de travailler ensemble au niveau régional (c'est à dire des «sous-régions » dans le vocabulaire de l'ONU) serait opportune.

- Par ailleurs, *il apparaît souhaitable tous les quatre ans, lorsque se déroulent des Jeux de la Francophonie, de tenir parallèlement une Session du Parlement Francophone des jeunes*. Cette idée a le mérite d'associer le PFJ à un évènement majeur pour l'ensemble de la jeunesse francophone. Tout en constituant un plus pour les Jeux de la Francophonie, cette possibilité permettrait de profiter à plein de l'ensemble des efforts engagés et des moyens mobilisés pour l'organisation de cet important évènement ce qui permettrait d'être plus efficace à coût égal. Cela permettrait aussi un rapprochement entre les programmes jeunesse de l'APF et ceux de l'OIF qui va dans le sens souhaité par les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie.

- Les contraintes financières qui s'imposent à nous doivent nous amener à *intensifier notre recherche de partenariats pour l'organisation des sessions du PFJ*. Bien entendu, il n'est pas question que l'APF perde la maîtrise de l'organisation de ces évènements mais de rechercher des partenariats ponctuels, ciblés pouvant amener une diminution des coûts d'organisation.

- Enfin, à la fois pour pouvoir réunir le PFJ à l'occasion des Jeux de la Francophonie, pour alléger les charges pesant sur les sections organisant nos sessions annuelles et pour pouvoir choisir des lieux de réunion adaptés aux exigences particulières de cet exercice, il convient de *réfléchir à la déconnexion entre les sessions du PFJ et nos assemblées plénières annuelles*.

Le Secrétariat général de l'APF s'est donc efforcé d'identifier certaines questions de fond qui, à l'expérience, paraissent mériter d'être clarifiées, notamment en ce qui concerne l'objectif central du programme « PFJ ». Sans masquer les obstacles et les contraintes à surmonter, notre Assemblée tient aussi à tracer des pistes permettant à ce programme de dépasser les critiques dont il peut faire l'objet: un coût relativement élevé par rapport au nombre de jeunes qui en bénéficient, la difficulté d'assurer un suivi efficace des sessions du PFJ et de garder un contact actif avec les anciens participants à ces sessions.

En suggérant notamment la recherche d'une collaboration plus étroite entre l'APF et les autres institutions de la Francophonie agissant dans le domaine de la Jeunesse et la recherche de partenariats avec d'autres organisations internationales voire même avec des entreprises ou des organes de presse, les recommandations tiennent compte de la nécessité de trouver des ressources additionnelles pour donner au « programme PFJ » l'ampleur et l'efficacité qu'il mérite. Enfin, il apparaît essentiel de renforcer le réseau des anciens des programmes jeunesse du PFJ et, en ce sens, l'utilisation des ressources offertes par les technologies de l'information et de la communication et le soutien à l'association « Jeunes francophones en action » constituent des pistes prometteuses.

## **2) SOUTIEN AUX PARLEMENTS NATIONAUX DE JEUNES**

L'APF a décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux parlements nationaux de jeunes. Ce projet poursuit un double objectif renforcer les parlements de jeunes au sein des sections membres et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Dans ce cadre, l'APF apporte auprès de ces parlements son expertise acquise dans l'organisation de ce genre de manifestation ainsi qu'un appui matériel. Les premiers bénéficiaires de ce projet ont été le Niger, le Mali, le Gabon et le Burkina Faso. Les prochains concerneront le Cameroun, le Sénégal, le Congo Brazzaville, la Mauritanie et le Togo.

Après la mise en place des Parlements des jeunes au Burkina Faso et au Mali, la section sénégalaise a posé les premiers jalons de son PNJ et, dans les prochains mois, elle procédera à l'installation officielle de son Parlement national des jeunes. La Section mauritanienne, également, œuvre actuellement pour l'installation de son PNJ. Des contacts avancés sont actuellement en cours entre la section mauritanienne et le Secrétariat général de l'APF.

D'autres sections ont également manifesté leur intérêt pour ce programme de coopération parlementaire il s'agit de la section du Tchad qui lors de la réunion de notre Bureau en février dernier à N'Djamena a renouvelé son souhait de mettre en place cette structure. A l'évidence, dans plusieurs pays de l'espace francophone ce programme visant à promouvoir la démocratie et les droits humains, reçoit un accueil favorable. La section du Congo Démocratique a fait part lors de la Régionale Afrique de sa volonté de créer une structure permettant aux jeunes de participer au débat démocratique.

Conformément à la déclaration de Lomé adoptée à l'issue de l'Atelier de réflexion sur les Parlements nationaux des jeunes (PNJ) qui s'est tenu à Lomé du 7 au 8 décembre dernier, plusieurs sections disposant d'un parlement des jeunes ont tenu ces derniers mois les sessions de leurs parlements nationaux des jeunes. Ils confirment ainsi l'engagement d'inscrire dans le budget de leur Parlement une ligne correspondant au fonctionnement de ces structures.



D'autre part, le secrétariat général de l'APF vient d'être informé de la volonté des instances politiques tunisiennes, de mettre en place un parlement national des jeunes dans ce pays.

Enfin, une délégation de la Jeunesse Valdôtaine composée des membres du Parlement francophone des jeunes de la session de Paris a participé en avril dernier au Parlement des jeunes de la République et Canton du Jura. Cette délégation s'est informée également sur les possibilités de créer un parlement des jeunes au Val d'Aoste.

En ce qui concerne l'installation des parlements nationaux des jeunes du Congo et du Cameroun les discussions sont toujours d'actualité et le Secrétariat général est dans l'attente de propositions de budget.

## **2) LES ACTIVITÉS DU PFJ APRÈS LA SESSION DE PARIS : LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION « JEUNES FRANCOPHONES EN ACTION »**

Afin de prolonger l'action du PFJ après la session du PFJ de Paris et à l'initiative des anciens membres des différentes promotions du PFJ, une association a été créée. La structure est dénommée " Jeunes francophones en Action ". Elle regroupe tous les anciens membres du PFJ et des membres des parlements nationaux de l'espace francophone. Cette association a pour mission de promouvoir la démocratie, la citoyenneté, les droits de l'homme, la diversité culturelle et le développement durable et d'ancrer ces valeurs chez les jeunes et d'assurer le lien entre les différentes promotions du PFJ. Elle souhaite apporter une aide des anciens aux nouveaux membres avant et pendant les sessions du PFJ.

Il s'agit d'un réseau d'échanges entre les jeunes de ce monde avec une priorité aux jeunes francophones ayant participé au Parlement francophone des jeunes ou étant membres des Parlements nationaux des jeunes ou équivalent. L'association vise au meilleur épanouissement des jeunes et à la sensibilisation de leurs entourages sur les thèmes les préoccupant.

Cette jeune structure que notre Assemblée pourrait encourager a entre autre pour but le renforcement des capacités de tous les membres du Parlement francophone des jeunes ainsi que des membres des Parlements nationaux des jeunes ou structures équivalentes de l'espace francophone. Elle a également pour but de veiller à la continuité de la mise en œuvre des recommandations du Parlement francophone des jeunes auprès des parlementaires de notre Assemblée. Elle contribuera aussi à la mise en place d'un réseau des parlements nationaux des jeunes et équivalents de l'espace francophone, organisme d'échange de pratiques et de soutien mutuel.

Les anciens membres du PFJ ont travaillé d'arrache-pied pour pouvoir envoyer les candidatures aux subventions à l'ONU et au Conseil de l'Europe. Ces subventions devraient servir à l'organisation d'une rencontre internationale de jeunes. Le but de cette rencontre est de former les jeunes aux travaux parlementaires. Plus exactement, ils souhaitent grâce à l'expérience engrangée lors des sessions du PFJ, former les jeunes des divers pays membres de l'espace francophone à consolider leur parlement national des jeunes.

L'idée qui anime cette association est simple : donner des instruments de travail très concrets aux jeunes participants, actifs dans des ONG locaux et dans des parlements nationaux de jeunes afin qu'ils puissent améliorer et concrétiser leurs activités sur le territoire local (notamment en corollaire avec leurs travaux plutôt « théoriques » lors des sessions parlementaires).

Depuis octobre, la porte parole du dernier PFJ, Mlle Anne Soisson, à l'origine de cette initiative, et tous les membres du comité de direction de cette association ont identifié la diversité culturelle, la communication et la coopération (coopération au niveau de la démocratie et du développement durable), comme thèmes principaux sur lesquels ils animeront des ateliers interactifs qu'ils prévoient d'animer au bénéfice des jeunes. Le dixième anniversaire de la déclaration du Bamako, déclaration des pays francophone sur les droits de l'homme, a été une autre incitation pour initier ce projet.

Grâce au Programme « Jeunesse en Action » de l'Union européenne (Agence luxembourgeoise) un financement a été obtenu et 30 jeunes de 18 différents pays de l'espace Euro-med vont pouvoir participer cet été du 19 au 25 juillet prochain à cette formation qui aura lieu au Luxembourg. Le public visé est constitué de jeunes qui sont actifs dans des ONG locales et qui ont assisté au Parlement francophone des jeunes, soit en 2007, soit en 2009.

Par ailleurs, dans la perspective de l'école d'été de la Francophonie organisée par l'OIF, le Secrétariat général étudie la possibilité d'associer les membres de cette association et les jeunes issus du PFJ de Paris à la 3e édition de l'École d'été de la Francophonie sur le thème « Jeunesse et diversité au service de la paix » du 28 juillet au 06 août 2010 à Tunis en Tunisie.

La communauté francophone célébrera, le 3 novembre 2010, le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Bamako, qui constitue le texte normatif de référence de la Francophonie pour son action en faveur de la démocratie, des droits et des libertés. Dans ce cadre, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a organisé, à partir du 20 mars 2010, un concours épistolaire sur la Déclaration de Bamako, 10 ans après son adoption : quel bilan, quelles perspectives au regard de l'expérience de la jeunesse francophone ? Les jeunes membres du PFJ ont participé à ce concours. De même qu'à l'occasion du 5ème Congrès Mondial des Jeunes - Turquie 2010 : « promouvoir un rôle effectif de la jeunesse dans le développement », une délégation des membres du PFJ participera du 31 juillet au 13 août prochains à cette manifestation.

Notre Assemblée encouragera également les initiatives conduites par les sections pour que les jeunes membres du PFJ puissent assister aux sessions des parlements nationaux des jeunes, comme cela se pratique dans certains parlements membres de notre institution. Elle associera également dans la mesure du possible et comme elle le fait actuellement, les jeunes membres du PFJ aux réunions de ces instances (séminaires, ateliers, Assemblées régionales, Commissions).

Je vous remercie pour votre attention



*XXXVI<sup>e</sup> SESSION*  
*Dakar, 5 au 8 juillet 2010*

---

**PROJET DE RESOLUTION**  
**SUR L'AVENIR DES PROGRAMMES JEUNESSE DE L'APF**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Dakar (Sénégal) pour sa XXXVI<sup>e</sup> Session du 5 au 8 juillet 2010, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,*

**SOULIGNANT** que les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont pris la décision de créer le Parlement Francophone des jeunes (PFJ) en 1999 lors du sommet de Moncton et qu'ils en ont confié la mise en œuvre à l'APF avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;

**S'APPUYANT** sur les résolutions adoptées à Yaoundé en 2000 et à Québec en 2001, décidant de tenir tous les deux ans un Parlement francophone des jeunes, sur le lieu de la Session de l'APF ;

**RAPPELANT** la décision de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) tenue à Paris en décembre 2002 dans le cadre de l'adoption de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie tendant à augmenter la dotation destinée aux actions de l'APF en faveur des jeunes pour soutenir la création de Parlements nationaux de jeunes;

**INSISTANT** sur le ferme attachement des parlementaires francophones à ce programme nécessaire à la promotion de la démocratie en direction des nouvelles générations, exprimé notamment dans la déclaration adoptée lors de la réunion de son Bureau à Bujumbura ;

**SOUCIEUSE** de permettre aux jeunes francophones de faire l'apprentissage de la démocratie parlementaire et des valeurs civiques et d'exprimer leurs attentes en tant que jeunes citoyens ;

**CONVAINCUE** de l'importance de favoriser un dialogue sur les grands problèmes du monde et sur les attentes de la jeunesse entre les jeunes francophones d'une part et entre les e parlementaires et eux, d'autre part ;

**PRENANT ACTE ET SE FÉLICITANT** de la Déclaration de Lomé sur les Parlements nationaux des jeunes adoptée lors de l'atelier de réflexion sur les Parlements nationaux des jeunes en décembre 2009 à Lomé (Togo) qui témoigne en particulier de la volonté des Parlements représentés de s'impliquer durablement dans ce programme;

**SE REJOUISSANT** de la qualité de la collaboration entretenue avec les services compétents de l'OIF en particulier à l'occasion de l'évaluation des programmes jeunesse voulue par l'OIF ;

**ESTIMANT** qu'après 10 ans d'expérience, la tenue de cinq sessions du Parlement francophone des jeunes et l'émergence de quatre Parlements nationaux de jeunes (Mali, Burkina Faso, Gabon, Niger), une telle évaluation devait être menée ;

**CONSCIENTE** de la nécessité de consacrer les moyens disponibles pour ces programmes aux actions les plus efficaces pour les jeunes ;

**PRENANT ACTE** des recommandations et des pistes à explorer proposées à l'issue de l'évaluation tant par l'équipe des évaluateurs que par M. Pierre-André Wiltzer, ancien Président de la Commission politique de l'APF et ancien ministre de la Coopération et de la Francophonie ;

## **RECOMMANDE**

- que l'APF et l'OIF étudient ensemble les moyens à mettre en œuvre pour développer un Parlement francophone des jeunes virtuel destiné notamment à maintenir le contact entre les délégués entre deux sessions du PFJ et à établir un lien entre les PNJ ;
- que la création de Parlements nationaux des jeunes continue à être encouragée et que les jeunes représentant au PFJ des sections dont le Parlement dispose d'un PNJ soient élus au sein des PNJ,
- que chaque année un thème de réflexion en lien avec les préoccupations du mouvement francophone international, arrêté en commun par l'APF et l'OIF, soit soumis aux PNJ ;
- que l'association « Jeunes Francophones en action » soit associée aux réflexions concernant l'avenir des programmes jeunesse, encouragée dans sa volonté de créer un Réseau durable d'anciens membres des PFJ et des PNJ et participe à l'élaboration d'une « Charte des droits et devoirs » des membres du PFJ ;
- que des rencontres entre membres des PNJ au niveau régional ou sous-régional soient encouragées ;
- Concernant les sessions des PFJ :
  - *qu'elles continuent d'être organisées tous les deux ans ;*
  - qu'elles ne soient plus organisées sur le lieu et en même temps que les sessions annuelles de l'APF ;
  - qu'elles soient organisées parallèlement aux Jeux de la Francophonie les années où ceux-ci ont lieu ;
  - *que les sessions organisées entre deux éditions des Jeux de la Francophonie le soient dans des pays choisis en fonction de la nécessité de maîtriser les frais d'organisation ;*
  - que la recherche de partenariats pour l'organisation des sessions du PFJ soit intensifiée.
  - *que la VIème session du PFJ se tienne en 2011.*

ANNEXE



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

*Commission des affaires parlementaires*

*Marrakech, 29 au 31 mars 2010*

---

## **PROJET DE RAPPORT**

fait au nom de la

Commission des affaires parlementaires

par

**Mme Martine BONDO**  
**(Gabon)**

Rapporteur

sur

**LA CINQUIEME SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE  
DES JEUNES**



## **1) LA VÈME SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES**

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) constitue une des actions spécifiques en direction des jeunes dans le cadre de la mission B « Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme » dans laquelle notre Assemblée joue un rôle essentiel dans le domaine de la coopération et la diplomatie parlementaire. Ce programme de coopération inter parlementaire est financé par l'Organisation internationale de la Francophonie. Il a été créé par les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis lors du Sommet de Moncton autour du thème de la jeunesse et confirmé par la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris en janvier 2002. Son objectif demeure de promouvoir la démocratie représentative et de faire connaître le travail législatif, tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie. Sa mise en œuvre a été confiée par l'OIF à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Les quatre premières éditions du PFJ se sont tenues à Québec en 2001 à Niamey en 2003, à Bruxelles en 2005 et à Libreville en 2007. Notre Assemblée avait décidé de confier à la Section Française de l'APF, le soin d'accueillir, simultanément à la XXXV<sup>e</sup> Session de l'APF à Paris, la cinquième session de ce parlement.

### **a) Le déroulement des travaux du PFJ**

L'organisation des travaux du Parlement francophone des jeunes a été arrêtée conjointement par le comité d'organisation mis en place par le Parlement français et le Secrétariat général de l'APF, en prenant en compte les expériences des précédentes sessions du PFJ.

Le Parlement francophone des jeunes a fonctionné à la manière d'un véritable parlement. Son objectif a été l'adoption de quatre textes portant sur des sujets d'actualités intéressant la jeunesse francophone et qui ont été ensuite présentés à l'Assemblée plénière de l'APF et dont les jeunes ont souhaité qu'il soient présentés au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui aura lieu à Montreux (Suisse) en 2010.

### **Séance inaugurale**

La séance inaugurale a eu lieu au Palais du Sénat Français, sous la présidence de Monsieur Christophe André Frassa, sénateur et en présence de M. Yvon Vallières Président de l'Assemblée nationale du Québec, de M. Alain Joyandet, Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie et de Mme Catherine Tasca sénatrice et ancienne ministre. M. Clément Duhaime Administrateur de l'OIF a délivré à cette occasion un message aux jeunes membres de la cinquième session du PFJ. Outre la présence de plusieurs Présidents d'Assemblées et de parlementaires membres de notre institution, de nombreuses personnalités françaises et des membres du corps diplomatique accrédités à Paris assistaient à cette cérémonie.

Lors de cette séance inaugurale la représentante de la France au Parlement Francophone des jeunes et le porte parole du PFJ qui s'est tenue à Libreville en juillet 2007 ont souhaité de manière conviviale la bienvenue aux participants de la présente session. A l'issue de cette cérémonie une photographie officielle avec l'ensemble des jeunes fut prise sur le grand perron du Sénat.

## **Travaux des commissions**

Les quatre commissions du Parlement Francophone des jeunes se sont réunies dans les salles du Sénat Français pour examiner les thèmes choisis avec le concours des Présidents de commission de l'APF:

**Commission politique** : Les enfants soldats.

**Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles** : Le travail des enfants

**Commission des Affaires Parlementaires** : Les jeunes et les partis politiques.

**Commission de la Coopération et du développement** : La crise alimentaire, la crise financière, la vie chère le pouvoir d'achat : les conséquences sociales sur la jeunesse francophone.

Chaque commission a examiné au fond le texte dont elle avait la responsabilité, et pour avis les trois autres.

Elles ont élu parmi les participants un Bureau composé d'un Président, un Vice-président et un rapporteur. Elles furent assistées dans leurs travaux par un parlementaire, un expert et un administrateur du Parlement Français ainsi que par le Conseiller responsable du Parlement francophone des jeunes auprès du Secrétariat général de l'APF. La participation de parlementaires français et notamment de M. Christophe André Frassa, sénateur, et M. Patrick Bloche, député, aux travaux des commissions a montré comme pour les sessions précédentes du PFJ l'intérêt porté par le monde parlementaire francophone à la jeunesse.

Par ailleurs, les jeunes membres représentant les quatre éditions précédentes du PFJ, celles de Québec, Niamey, Bruxelles et Libreville et effectuant actuellement leurs études en Europe ont apporté leur appui au comité d'organisation et au Secrétariat général dans la réalisation de la cinquième session du PFJ.

Chaque commission a examiné au fond le texte dont elle avait la responsabilité, et pour avis les trois autres : à l'issue de la séance des commissions du premier jour, les textes adoptés par chacune d'elles ont été réunis dans un document unique, qui a servi de base aux travaux des commissions du deuxième jour, puis à l'examen en séance plénière. A l'issue du deuxième jour de leurs travaux, les quatre commissions ont présenté l'ensemble de leurs amendements par écrit.

Chaque participant a été affecté, comme lors des éditions précédentes, à une commission par le comité d'organisation. Cette répartition a été effectuée en se fondant sur le contenu des textes préalablement envoyés et en respectant les équilibres liés au sexe et à l'origine géographique des participants.

## **Examen et adoption des quatre textes en Assemblée plénière**

L'Assemblée plénière consacrée à l'examen et l'adoption des textes de chacune des quatre commissions s'est tenue salle Lamartine, à l'Assemblée nationale Place du Palais Bourbon. Cette séance fut également présidée par M. Christophe André Frassa, sénateur.



Après la présentation par les quatre rapporteurs des travaux de leur commission, un débat, long et passionné, s'est ouvert dans lequel les jeunes participants sont intervenus pour donner leurs avis sur les thèmes de discussion majeurs soumis à leur réflexion.

A l'issue de ces discussions, les jeunes ont élu par vote à bulletin secret, Mlle Anne Soisson, représentante du Luxembourg, porte-parole du PFJ.

Enfin, il a été procédé par vote à main levée, à l'adoption des quatre textes de chacune des quatre commissions.

A l'issue des travaux en plénière, les quatre rapporteurs se sont réunis afin de rédiger le projet d'allocation présenté devant les parlementaires de l'APF.

### **La réunion conjointe du PFJ et de l'APF et le dépôt officiel des textes adoptés**

Sous la présidence de M. Yvon Vallières, Président de l'APF, une réunion mixte du PFJ et de l'APF s'est tenue à l'issue de la XXXVe Session de notre Assemblée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale française.

Le porte-parole, les rapporteurs et les représentants du cinquième Parlement francophone des jeunes ont dans un premier temps déposé et présenté officiellement les quatre textes. Mais cette démarche n'eût pas uniquement un caractère solennel. Elle fût en effet suivie par une séance de questions posées par les jeunes participants aux parlementaires.

Quelques mois avant le dixième anniversaire de la Déclaration de Bamako, la cinquième session du PFJ a permis une fois de plus aux jeunes francophones d'exprimer leur opinion sur les questions essentielles du rôle de la Francophonie et des parlements dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans l'espace francophone et de faire entendre leurs voix et de faire connaître sans détour leurs positions sur les sujets d'actualité au centre des enjeux mondiaux, particulièrement complexes même pour des jeunes très engagés. Avec une réelle détermination, les jeunes ont mis l'accent sur la nécessité d'appliquer les principes contenus dans leurs textes et ont demandé aux parlementaires de l'APF de s'engager dans ce sens.

Les textes adoptés par le PFJ devraient être présentés aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie par une délégation du PFJ lors du Sommet de Montreux en 2010.

## **b) Bilan de la cinquième Session du Parlement Francophone des jeunes**

### **Un parlement qui contribue à la formation d'une jeunesse citoyenne et engagée**

La tenue de la cinquième Session du Parlement francophone des jeunes à Paris témoigne de l'intérêt que porte notre Assemblée à la question de la participation des jeunes à la vie politique. Contribuer à la formation d'une jeunesse citoyenne et engagée est l'une de nos missions. L'implication des Présidents des commissions dans le choix des thèmes de réflexion de cette cinquième session du PFJ marque encore une fois la volonté de notre assemblée d'asseoir la légitimité de cette structure.

Favoriser un dialogue entre les jeunes participants du PFJ et les parlementaires de notre Assemblée sur les grands problèmes du monde et sur les attentes de la jeunesse de l'espace francophone est l'une de nos préoccupations.

Dix ans après la création du PFJ il nous semble aujourd'hui important que les participants au Parlement Francophone des jeunes, puissent avoir la vocation d'être représentatifs de la jeunesse de leurs pays respectifs.

Les textes adoptés par le Parlement francophone des jeunes lors de la session de Paris seront portés à la connaissance de tous les parlements membres de notre Assemblée et des Organisations internationales.

Comme pour les sessions précédentes, les organisateurs de cette cinquième session se sont attachés aussi à multiplier les occasions de rencontres et d'échanges entre des personnalités extérieures et leurs cadets. Le Président de la Commission de la coopération et du développement de notre Assemblée, a invité les membres de la commission de la coopération et du développement du PFJ à venir s'exprimer sur la crise alimentaire, la crise financière, la vie chère le pouvoir d'achat : les conséquences sociales sur la jeunesse francophone. Cette démarche fut également suivie par le Président de la Commission de l'Education, de la communication et des affaires culturelles et par le Président de la commission des affaires parlementaires.

D'autre part, plusieurs personnalités à commencer par votre serviteur, se sont ainsi rendues au Palais du Sénat français afin d'échanger avec les jeunes. M. Alain Joyandet, Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et à la Francophonie, ainsi que l'Administrateur de l'OIF M. Clément Duhaime, ont tenu à rencontrer lors de la séance inaugurale tenue au Palais du Sénat, les membres du Parlement Francophone des jeunes. Des échanges cordiaux ont eu lieu entre le ministre français, l'Administrateur de l'OIF et les jeunes membres du PFJ.

Le Président de l'Assemblée nationale M. Bernard Accoyer et les membres de la section française de l'APF, ont par ailleurs, offert un déjeuner aux membres du PFJ dans les jardins du Palais Bourbon. Ce moment convivial fut également l'occasion pour les jeunes participants de rencontrer les parlementaires francophones présents dans le cadre de la XXXV<sup>e</sup> Session de notre Assemblée.

### **Une participation des sections de l'APF stable**

34 sections membres de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ont répondu favorablement à l'invitation de l'APF et du Parlement Français.

Ces 34 sections représentaient l'ensemble des régions composant l'APF : Afrique (15 sections), Asie-Pacifique (4 sections), Amérique (5 sections) et Europe (10 sections).

Certaines de nos sections n'étaient pas représentées à Paris et le taux de participation de cette cinquième édition a été par conséquent comparable à celui enregistré lors de la précédente édition de Libreville.

Néanmoins toutes les régions de notre Assemblée étaient représentées au PFJ, ce qui, constitue un bon résultat.

Chaque parlement participant a délégué à Paris, deux jeunes représentants, un garçon et une fille, âgés de 18 à 23 ans conformément aux décisions du Bureau et ainsi que le proposait la résolution sur le PFJ adoptée par notre Assemblée à Hué sur proposition de la commission des affaires parlementaires.

### **Une collaboration étroite entre l'APF et la section française de l'APF dans l'organisation générale du PFJ**

Pour la cinquième Session du PFJ, le Secrétariat général et le Comité d'organisation du Parlement Français ont collaboré très en amont de l'événement. Le schéma d'organisation de la cinquième session et de déroulement des travaux du PFJ ont tous été arrêtés conjointement par le Secrétariat général de l'APF et la section française de l'APF. Cette bonne entente et le dialogue permanent noué entre le Secrétariat général de l'APF et les organisateurs du parlement français ont contribué au bon déroulement des travaux.

Il faut en particulier souligner l'extrême disponibilité des fonctionnaires des services du Parlement français, et plus particulièrement ceux du Sénat, affectés à l'organisation du PFJ, qui ont largement contribué au bon fonctionnement des commissions.

Par ailleurs, comme cela a déjà été souligné, les membres des différentes promotions du PFJ effectuant leurs études supérieures et leurs activités professionnelles en France et en Europe ont contribué de manière active au bon déroulement de cette session en assurant les fonctions d'encadrement dans l'organisation matérielle et intellectuelle du PFJ. Ils ont tenu un rôle majeur lors des travaux en commission.

### **La poursuite d'un partenariat exemplaire avec les Organisations internationales et les Organisations non-gouvernementales**

L'APF a souhaité associer les organisations internationales et plus particulièrement le Bureau de l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et Amnesty international France au déroulement des travaux du PFJ.

L'OIF, l'OIT et Amnesty international France ont tenu un rôle essentiel dans la réalisation du cinquième Parlement francophone des jeunes par leur contribution intellectuelle. Ils apportèrent leur expertise et jouèrent un rôle important dans les travaux en commission : présents pendant toute la durée de la manifestation au Palais du Sénat Français, les experts de ces organisations en poste à Paris, ont fait partager une nouvelle fois encore leurs expériences aux jeunes francophones.

Cette collaboration, à l'instar de celle nouée avec le système des Nations Unies lors des sessions de Niamey, Bruxelles et Libreville, a été une fois de plus réussie et appréciée.

### **Une couverture médiatique satisfaisante**

La couverture médiatique de la cinquième Session du PFJ a été importante. La presse écrite et audiovisuelle s'est intéressée à ses travaux. Des médias internationaux tels que RFI, TV5 ou Afrique N°1 ont relayé l'événement. La chaîne parlementaire du Sénat Français Public Sénat a couvert l'ouverture officielle du PFJ. De plus, elle a permis aux familles des jeunes participants de vivre en temps réel dans leurs pays respectifs l'événement. La journaliste reporter d'images de notre Assemblée a, quant à elle, réalisé un reportage vidéo restituant fidèlement les travaux de la XXXVe Session et de la cinquième édition du PFJ.

La plupart des médias de l'espace francophone ont largement relayés sur le net, les travaux des jeunes francophones présents à Paris.

**c) Les activités du Parlement francophone des jeunes après la Session de Paris : la création d'une association d'anciens du PFJ**

Afin de prolonger l'action du PFJ après la session de Paris à l'initiative des anciens membres des différentes promotions du PFJ, une association a été créée. La structure est dénommée "jeunes francophones en Action". Elle regroupe tous les anciens membres du PFJ et des membres des parlements nationaux de l'espace francophone. Cette association a pour mission de promouvoir la démocratie, la citoyenneté, les droits de l'homme, la diversité culturelle et le développement durable et d'ancrer ces valeurs chez les jeunes et d'assurer le lien entre les différentes promotions du PFJ. Elle souhaite apporter une aide des anciens aux nouveaux membres avant et pendant les sessions du PFJ.

Il s'agit d'un réseau d'échange entre les jeunes de ce monde avec une priorité aux jeunes francophones ayant participé au Parlement francophone des jeunes ou étant membres des Parlements nationaux des jeunes ou équivalent. L'association vise au meilleur épanouissement des jeunes et à la sensibilisation de leurs entourages sur les thèmes les préoccupant.

Cette jeune structure que notre Assemblée pourrait encourager a, entre autre, pour but le renforcement des capacités de tous les membres du Parlement francophone des jeunes ainsi que des membres des Parlements nationaux des jeunes ou structures équivalentes de l'espace francophone. Elle a également pour but de veiller à la continuité de la mise en œuvre des recommandations du Parlement francophone des jeunes auprès des parlementaires de notre Assemblée. Elle contribuera aussi à la mise en place d'un réseau des parlements nationaux des jeunes et équivalents de l'espace francophone, organisme d'échange de pratiques et de soutien mutuel.

Les statuts de l'association ont été déposés au Luxembourg. Parmi les raisons évoquées par les anciens membres du PFJ:

- La répartition des subventions européennes par pays augmente la chance d'en obtenir dans un pays dont la population est limitée en nombre.
- Le délai de traitement du dossier est d'environ 1 semaine alors qu'en France, il est d'environ 1 mois.

Toutefois, une autre association, filiale de la première nommée « Jeunes Francophones en Action – France » sera créée. Cette filiale aura le même organigramme. Elle servira surtout à faciliter la création d'un compte bancaire au nom de l'association.

Les anciens membres du PFJ ont travaillé d'arrache-pied pour pouvoir envoyer les candidatures aux subventions à l'ONU et au Conseil de l'Europe. Ces subventions devraient servir à l'organisation d'une rencontre internationale de jeunes. Le but de cette rencontre est de former les jeunes aux travaux parlementaires. Plus exactement, ils souhaitent grâce à l'expérience engrangée lors des sessions du PFJ, former les jeunes des divers pays membre de l'espace francophone à consolider leur parlement national des jeunes.

Enfin, dans la perspective du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Bamako, et de la Journée du 20 mars, le Secrétariat général étudie la possibilité d'associer les membres de cette association et les jeunes issus du PFJ de Paris à une réflexion sur la Déclaration de Bamako. A cet effet certaines directions de l'OIF ont été sollicitées pour leur expertise notamment la Délégation aux Droits de l'Homme et à la paix (DDHP) ainsi que les Bureaux régionaux de la Francophonie.

Notre Assemblée encouragera les initiatives conduites par les sections pour que les jeunes membres du PFJ puissent assister aux sessions des parlements nationaux des jeunes, comme cela se pratique dans certains parlements membres de notre institution. C'est le cas du Parlement jeunesse de la Communauté Française de Belgique qui vient de tenir dernièrement à Bruxelles sa session et a vu la participation de quelques membres de la cinquième session du PFJ. Elle associera également dans la mesure du possible et comme elle le fait actuellement, les jeunes membres du PFJ aux réunions de ses instances (séminaires, ateliers, Assemblées régionales, Commissions)

## **2) SOUTIEN AUX PARLEMENTS NATIONAUX DE JEUNES**

L'APF a décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux parlements nationaux de jeunes. Ce projet poursuit un double objectif renforcer les parlements de jeunes au sein des sections membres et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Dans ce cadre, l'APF apporte auprès de ces parlements son expertise acquise dans l'organisation de ce genre de manifestation ainsi qu'un appui matériel. Les premiers bénéficiaires de ce projet ont été le Niger, le Mali, le Gabon et le Burkina Faso. Les prochains concerneront le Cameroun, le Sénégal, le Congo Brazzaville, la Mauritanie, le Togo et le Tchad.

Dans la perspective de la cinquième session du Parlement Francophone des jeunes qui s'est tenue à Paris en juillet dernier, la section du Mali a installé son PNJ. Elle a par ailleurs tenu sa deuxième session au mois de septembre 2009. Tout récemment du 23 au 25 mars dernier elle a tenu sa troisième session. C'est un signe fort de la part du parlement malien en direction de sa jeunesse.

La section du Burkina Faso a également mis en place son parlement national des jeunes au mois d'août 2009. Pour ce qui concerne l'installation des parlements nationaux des jeunes du Congo et du Cameroun les discussions sont très avancées et le Secrétariat général est dans l'attente de propositions de budget. La section sénégalaise a posé les premiers jalons de son PNJ et, dans les prochains mois, elle procédera à l'installation officielle de son Parlement national des jeunes.

Enfin, à l'occasion de l'Atelier de réflexion sur les Parlements nationaux des jeunes (PNJ) qui s'est tenu à Lomé du 7 au 8 décembre 2009, plusieurs sections africaines ont manifesté leur intérêt à poursuivre l'installation de leurs parlements nationaux des jeunes. Ils ont pris, comme il a été souligné précédemment, l'engagement d'inscrire dans le budget de leur Parlement une ligne correspondant au fonctionnement de ces structures. La section du Tchad a présenté un projet de budget assez conséquent pour la mise en place de son PNJ.